Ami du Clergé du 22 mai 1930

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Cours de prônes sur le Décalogue. — XXXIX. Injustes retenues et dommages, 289.
Cinq minutes d'Evangile. — XXVIII. *Ascension :* Jésus-Christ au ciel, 291. — XXIX. *Dimanche dans l'Octave :* Le renoncement, 292. — XXX. *Pentecôte :* La présence de Dieu, 293.
Les Litanies de S. Joseph. — XVIII. *Gloire de la vie de famille :* La vie familiale, 295.
Pour une bénédiction de vitraux. — Le symbolisme des vitraux, 297.
Aux Enfants de Marie. — XLI. La bonne lecture, 298. — XLII. Sans piété, 299.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — III. Premier interrogatoire, 300. — IV. Deuxième interrogatoire, 302.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XXXIX

INJUSTES RETENUES ET DOMMAGES

Mes frères,

On pèche contre le septième commandement, comme nous l'avons examiné précédemment, en prenant le bien d'autrui par le vol, l'usure, les tromperies et les procès injustes. On le fait encore en retenant injustement le bien d'autrui ou en y causant du dommage. Tel est l'objet de cet entretien.

I

Il y a bien des manières de retenir injustement le bien d'autrui.

On s'en rend coupable, par exemple, lorsque, ayant emprunté quelque argent ou quelque objet, on refuse de le rendre à l'époque fixée ou lorsque le prêteur le réclame. Avouez que c'est bien mal reconnaître la charité de ce dernier et le service qu'il nous a rendu, que de le dépouiller de son bien ou de l'obliger à recourir aux moyens légaux pour se le faire rendre.

Il faut condamner aussi celui qui conserve tout ce qu'il trouve, sans rien faire pour en découvrir le propriétaire. Combien considèrent comme une bonne fortune les trouvailles qu'ils font, les gardent sans scrupule, et, sous prétexte qu'ils n'ont pas pris de vive force ce qu'ils ont trouvé, seraient bien étonnés si on les traitait de voleurs ! Et cependant c'est le nom que méritent ceux qui agissent ainsi. Pour s'en convaincre, ils n'ont qu'à se mettre à la place des personnes qui ont perdu l'argent ou l'objet qu'ils ont ramassé et se sont approprié. Ils n'étaient pas obligés de recueillir cet objet perdu, mais par le fait même qu'ils le ramassent, ils assument l'obligation d'en rechercher le propriétaire et de le lui restituer, sous réserve, bien entendu, de se faire rembourser les frais qui leur auront été occasionnés de ce chef. S'ils ne le retrouvent pas, en dépit de leurs efforts, ils peuvent en sûreté de conscience conserver l'objet trouvé, puisque la loi les y autorise (art. 227 du Code civil).

Il n'est pas permis non plus de profiter sciemment des erreurs commises dans les comptes. Si celui qui agit ainsi était victime de l'erreur, si on ne lui donnait pas le poids voulu, si on ne lui rendait pas toute la monnaie à laquelle il a droit, il saurait bien le faire remarquer. Il doit faire remarquer et rendre avec le même empressement, lorsqu'il s'en aperçoit, tout ce qu'on lui donne en trop.

Celui-là retient injustement le bien d'autrui qui, ayant hérité de biens mal acquis, les conserve sans accomplir les restitutions que la justice prescrit, ou qui n'exécute pas les legs qu'un mourant lui a imposés par écrit ou de vive voix. Ce mourant lui a recommandé de verser telle somme d'argent à un vieux serviteur, à une fidèle servante dont il veut récompenser les services et le dévouement ; il lui a prescrit de verser une autre somme pour des bonnes œuvres, une autre pour faire célébrer des messes à son intention. L'héritier a promis d'exécuter toutes ces charges, mais à peine le mourant a-t-il fermé les yeux que son indigne mandataire méprise toutes ses recommandations et n'en accomplit aucune. Ce légataire commet une injustice d'autant plus odieuse qu'il trompe la confiance d'un bienfaiteur, transgresse les dernières volontés d'un mourant et le frustre des prières dont son âme a peut-être besoin.

C'est encore une injustice que de ne pas accomplir la promesse faite avec l'intention de s'obliger en conscience et acceptée par le bénéficiaire. Vous promettez une récompense déterminée à votre servante si elle veut demeurer à votre service jusqu'à son mariage ; vous en promettez une à cette autre si elle accepte de vous soigner jusqu'au bout et de vous fermer les yeux : vous êtes obligés en conscience de tenir vos engagements.

II

Celui-là surtout retient injustement le bien d'autrui qui *ne paie pas ses dettes*.

Vous achetez quelque marchandise à crédit et contractez ainsi une dette ; vous ne commettez pas un péché pour autant, si vous avez l'intention sincère de vous acquitter envers votre créancier au moment fixé par lui ou convenu avec lui. Si, ce moment arrivé, vous vous trouvez, sans qu'il y ait de votre faute, dans l'impossibilité de vous acquitter, par suite d'un revers, d'une perte, d'une créance que vous n'avez pu vous-même recouvrer, vous ne faites pas de péché, cette fois encore, car à l'impossible nul n'est tenu. Si votre créancier a un peu d'humanité, — et c'est son devoir de l'éprouver, — il n'exigera pas de vous, en pareil cas, un paiement dont vous êtes malheureusement incapable et il pècherait, tout au moins contre la charité, en vous occasionnant des frais. Pour s'en convaincre, il n'a qu'à relire l'évangile du débiteur insolvable.

Le débiteur qui retient *injustement* le bien d'autrui est celui qui, le pouvant, ne paie pas ses det-

tes, ou qui, ne le pouvant pas, ne fait rien pour se mettre dans la possibilité de le faire.

Celui-là pèche contre la justice. De deux malfaiteurs, dont l'un vous vole un sac de blé et l'autre vous en achète un à crédit, avec l'intention de ne jamais vous le payer, lequel vous cause le plus de tort ? Dans les deux cas, la perte est identique. Sans doute, le second agit d'une façon plus hypocrite. Selon la réflexion du Sage, « il vous baise la main pour que vous lui fassiez crédit et vous fait des promesses avec des paroles honnêtes et soumises. » (Eccli., XXIX, 4). Mais allez lui demander de vous payer ; il ne se montrera pas moins insolent que le premier. « Il vous paiera en injures et en outrages, et vous constaterez qu'en lui rendant service vous vous en êtes fait un ennemi. » *(Ibid.)*. A l'injustice, à la mauvaise foi, il ajoute l'ingratitude.

Celui qui a contracté des dettes doit donc les payer sans tarder s'il le peut, surtout si son créancier le lui demande et a besoin de son argent.

S'il n'a pas de quoi payer présentement, il doit se mettre à même de pouvoir le faire au plus tôt. Et dans ce but il doit supprimer toutes les dépenses superflues, son amour-propre dût-il en souffrir quelque peu. Ce serait un amour-propre bien mal placé que de faire des dettes ou d'omettre de payer celles qu'on a contractées, pour paraître d'un rang ou d'une condition qu'on ne peut soutenir. Celui qui a des dettes doit aussi restreindre les dépenses utiles qu'il serait tenté de faire, quand même il en résulterait quelques privations. Entre son créancier et lui, si quelqu'un doit se gêner, c'est lui. Enfin, il doit travailler de son mieux pour réaliser la somme dont il a besoin, afin de s'acquitter.

Que penser de ceux qui font faillite ou ont été déclarés en faillite ? S'ils ont fait tout leur possible pour payer leurs dettes sans y réussir, et si, une fois la faillite déclarée, ils ne dissimulent aucun de leurs biens pour les soustraire aux créanciers, ils ne sont pas coupables, mais ils méritent d'être plaints plutôt que blâmés. Il en serait autrement s'ils ne se déclaraient en faillite qu'afin d'obliger leurs créanciers à leur remettre une partie de leur dette ; ils seraient surtout coupables s'ils sauvaient une partie de leur avoir au détriment de ceux-ci. Même après une faillite de bonne foi, un débiteur redevenu riche doit payer la partie de sa dette non acquittée après la liquidation de ses biens. Il n'a pas le droit de prétexter qu'en vertu du concordat intervenu il est libéré de toute obligation envers ses anciens créanciers : il est évident, en effet, que ceux-ci n'ont accepté l'arrangement qu'afin de ne pas perdre toute leur créance ; ils n'ont certainement pas eu l'intention de décharger leur débiteur de toute obligation pour le cas où il serait en mesure de les satisfaire.

Si un débiteur a plusieurs créanciers et ne peut les payer tous complètement, lesquels doit-il payer de préférence ? On distingue trois sortes de créances : les créances privilégiées, comme les frais funéraires, les gages des domestiques ; elles doivent être payées les premières et de préférence à toute autre. Les créances hypothécaires viennent en second lieu et doivent être payées de préférence aux créances ordinaires. Si un débiteur intervertit cet ordre, ou s'il paie un ou plusieurs de ses créanciers au préjudice des autres, il commet une injustice.

III

On prend ou on retient injustement le bien du prochain afin d'en jouir soi-même ; mais on peut se rendre coupable d'injustice envers lui sans en tirer aucun profit personnel, et cela en lui causant du dommage dans sa *personne*, dans ses *biens* ou dans sa *réputation*.

On le lèse dans sa personne lorsqu'on le frappe, qu'on le blesse ou qu'on nuit de façon coupable à sa santé. On est responsable de l'incapacité de travail qu'on lui occasionne et des frais médicaux qu'il sera obligé de faire pour se soigner.

On lui fait subir un préjudice dans ses biens lorsqu'on les dégrade, qu'on les lui fait perdre, ou qu'on l'empêche d'acquérir ce qu'il n'a pas. Pour que ce dommage soit un péché, il faut qu'il soit injuste, c'est-à-dire que son auteur n'ait pas le droit de le causer. Vous ouvrez une épicerie près d'un magasin de même espèce ; par une concurrence absolument loyale vous attirez chez vous tous les clients de votre voisin et vous le ruinez en quelques mois : vous lui causez un grave dommage, et cependant vous n'avez commis aucun péché, car vous n'avez fait qu'user de votre droit. Au contraire, un de vos ennemis, par malice, détériore ou détruit ce qui vous appartient ; un avoué, un avocat, sachant bien votre cause mauvaise, vous engage dans un procès onéreux ; des faux témoins vous font condamner malgré votre innocence ; un notaire, par ignorance, rédige mal un acte et vous cause ainsi une perte considérable ; un domestique négligent laisse péricliter vos biens ou fait mal son ouvrage ; toutes ces personnes vous causent un tort injuste, elles sont responsables du dommage que vous subissez.

On ne se rend pas seulement coupable lorsqu'on cause soi-même le dommage, mais encore lorsqu'on coopère à l'action injuste d'un autre. Vous commandez à vos enfants de mettre le feu à la maison d'une personne que vous n'aimez pas : vous êtes responsable de cet incendie. Vous conseillez vivement à un malfaiteur de commettre ce crime, vous l'y excitez de toutes vos forces : vous en partagez avec lui la responsabilité, dans la mesure où vos conseils et vos excitations y ont contribué. Vous prêtez une échelle à un voleur pour pénétrer dans une maison ; vous recélez chez vous ce qu'il a dérobé pour que la justice ne le retrouve pas ; vous acceptez une partie des objets volés : voilà autant de manières de coopérer au dommage. Mieux que cela, vous êtes chargé de protéger les intérêts d'autrui, en qualité de domestique, d'intendant, d'administrateur, de garde champêtre, que sais-je ? et vous ne le faites pas ; vous laissez détériorer les propriétés dont vous avez la garde, voler les biens qui

vous sont confiés, sans rien dire, sans reprendre les délinquants et sans les dénoncer : par votre silence coupable vous vous constituez leur complice et vous êtes responsables du dommage que vous aviez le devoir d'empêcher.

On cause du dommage au prochain dans sa réputation, enfin, par la médisance, la calomnie et tout ce qui peut le déprécier dans l'estime des autres. Nous parlerons, en expliquant le huitième commandement, du tort moral qu'on peut ainsi lui occasionner, mais ce tort est souvent doublé d'une perte matérielle. Par nos propos désavantageux, nous pouvons être cause que ce domestique ne trouvera point de place, que ce commerçant perdra ses clients, que ce jeune homme ou cette jeune fille ne pourra s'établir convenablement. Nous sommes responsables du dommage matériel aussi bien que du préjudice moral que ces personnes éprouvent et obligés de réparer l'un et l'autre.

Nous sommes obligés de réparer le plus tôt possible le dommage que nous avons causé, comme nous sommes obligés de rendre le plus tôt possible le bien d'autrui que nous retenons injustement. Plus on garde longtemps sur la main un charbon ardent, plus on se brûle ; plus on conserve longtemps un bien injustement détenu, plus on tarde à réparer un dommage, plus aussi on aggrave sa faute. L'injustice subie est d'autant plus grande, en effet, qu'on reste plus longtemps privé de ce qui nous appartient. Lorsqu'on nous a lésés, nous souhaitons qu'on répare au plus vite le tort qu'on nous a fait. Traitons donc les autres comme nous désirons l'être nous-mêmes. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

XXVIII

Ascension

JÉSUS-CHRIST AU CIEL

Durant sa vie mortelle, Jésus allait répétant : « Suivez-moi. Je suis la Voie. Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres. » Mais où va-t-il ? où mène sa voie ? que trouve-t-on au terme ? Voilà les questions de l'âme chrétienne qui s'attache aux pas de Jésus. Et voici la réponse : cette voie mène au ciel où Jésus est parvenu au jour de son Ascension. Là il est assis, c'est-à-dire qu'il jouit du repos ; il est à la droite, c'est-à-dire à la place d'honneur ; il est à la droite du Père, c'est-à-dire qu'il possède le bonheur. Ainsi donc *repos, gloire, bonheur,* voilà ce qu'on trouve au terme de la voie de Jésus.

I

Au terme de sa voie, Jésus a trouvé le repos. N'est-ce pas la récompense du voyageur quand il arrive au but de son voyage, une fois que sa course est achevée ?

Or Jésus fut sur cette terre un voyageur, un passant venu des demeures éternelles et y retournant. Alors que les renards ont leur tanière et les oiseaux du ciel leur nid, le Fils de l'Homme n'a pas ici-bas une pierre pour reposer sa tête. Il naît à l'étape de Bethléem, il passe en fugitif dans la terre d'Egypte ; Nazareth, un instant sa patrie d'adoption, le renie ; de bourgade en bourgade il parcourt la Judée et la Galilée, pour achever sa vie mortelle hors de la grande Cité qui l'a rejeté, sur le Calvaire. Mais il ressuscite et monte au ciel. Voilà l'itinéraire, semé de ronces et d'épines, suivi par le Fils de Dieu.

Il était venu parmi les siens, mais les siens ne l'ont pas reçu, et il a mangé son pain à la sueur de son front. Pourtant il semait les bienfaits sur ses pas, aux corps et aux âmes, guérissant le paralytique ou pardonnant à la pécheresse, multipliant le pain au désert ou prêchant la vérité dans la synagogue, toujours ayant pitié de la foule des petits et des humbles. Payé d'ingratitude, trahi par un ami, abandonné de ses disciples, condamné par la foule et crucifié avec des scélérats, on a pu croire qu'il avait échoué. Mais non : il a rempli sa tâche, accompli la volonté du Seigneur qui lui avait confié la mission de mourir pour sauver le monde. Sa route achevée, le voyageur rentre dans sa céleste demeure ; son labeur terminé, l'ouvrier se repose : Jésus monte au ciel s'asseoir à la droite de son Père.

M. f., nous aussi, nous sommes des voyageurs sur la terre : *peregrini super terram.* Nous venons de Dieu et nous retournons à Dieu ; nous avons aussi une mission à remplir ici-bas, une tâche à faire. Pour chacun de nous, elle est fixée par le devoir d'état. Accomplissons-la, cette tâche, sans nous laisser abattre par les difficultés qu'elle comporte. Le regard fixé sur Jésus, imitons ses vertus, son courage, sa patience dans l'épreuve, et sur ses pas allons de l'avant sans nous attarder aux vanités de la terre. C'est ainsi que nous le suivrons jusqu'au terme qui est le ciel. Là seulement nous goûterons le repos.

II

Avec le repos, Jésus a trouvé au ciel la gloire.

Parmi les hommes, la droite est considérée comme la place d'honneur. On l'accorde à ceux qu'on veut glorifier parce qu'ils ont bien mérité. Or, s'il est vrai que les plus belles actions sont faites d'abnégation et de sacrifice, quelle ne fut pas la beauté de celles du Christ ? Dans la dernière guerre, le héros qui faisait le sacrifice de sa vie recevait au régiment, à la division, à l'armée, une citation qui, dans les annales de la patrie, devait immortaliser son nom et sa mémoire. Quelle citation ne mérite pas le sacrifice du Christ ? C'est à l'ordre de l'humanité qu'il doit être cité, car c'est l'humanité tout entière qu'il a rachetée par un sacrifice librement consenti, allant jusqu'à l'effusion du sang et la mort sur la croix. S. Paul a rédigé cette citation que les générations n'entendront jamais sans être remuées jusqu'au fond des entrailles : « Alors qu'il

était dans la condition de Dieu, le Christ s'est anéanti lui-même en prenant la condition de l'esclave, et s'est humilié en se faisant obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a souverainement élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse, à la gloire de Dieu le Père, que Jésus-Christ est Seigneur. » (Philip., II, 6-11). En le faisant asseoir à sa droite, le Père a glorifié son Fils dans les siècles des siècles.

Cette gloire de notre Sauveur, m. f., proclamons-la bien haut en imitant notre Chef. Qu'elle soit dans nos âmes génératrice de dévouement, de générosité, d'obéissance, de sacrifice. Pour mener le combat contre nos passions, le monde, le péché et le démon, ayons en nous, selon la recommandation de l'Apôtre, les sentiments qui étaient dans le Christ Jésus : « *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu.* » (Philip., II, 5). Sa gloire, un jour, sera notre partage.

III

Au ciel, enfin, Jésus est en possession du bonheur. Le repos et la gloire ne seraient rien, en effet, sans le bonheur. Or, au ciel, les larmes sont séchées, la pauvreté est enrichie, les privations font place à l'abondance, les labeurs ont cessé, les souffrances sont changées en joies.

Jésus est à la droite du Père, son commensal et son égal dans le Royaume. Il a trouvé celui vers qui se levaient ses mains suppliantes, pour qui il travaillait, à qui il empruntait sa toute-puissance, auquel il était uni comme à son principe. Il a retrouvé celui que les lèvres humaines ne peuvent nommer, mais que le cœur appelle « le Père ». Jésus est heureux, car le Père qui avait mis en lui ses complaisances associe maintenant la sainte Humanité au bonheur de la divinité.

M. f., le bonheur du ciel, la possession du Père sera nôtre un jour, si nous le voulons, c'est-à-dire si nous prenons, pour y parvenir, le chemin qu'a pris le Christ : le chemin de la croix. « Ne fallait-il pas, dit Jésus à ses disciples, que le Christ souffrît pour entrer dans sa gloire ? » (Luc, XXIV, 26). Nous accepterons donc la souffrance ici-bas, d'où qu'elle vienne, sans murmurer. Chaque jour nous prendrons notre croix, notre lot de souffrances, et nous unissant à la Passion du Christ, pour l'expiation de nos péchés, nous gravirons notre Calvaire. Au sommet, nous y trouverons Jésus qui nous ouvrira le ciel, disant : « Venez, les bénis de mon Père, mes fidèles disciples, prendre possession du royaume qui vous a été préparé. » (Math., XXV, 34).

* *

Repos, gloire, bonheur, voilà ce que trouveront, au terme de leur voyage, tous ceux qui s'engagent résolument sur les pas du Christ. Vous qui avez mis la main à la charrue, ne regardez pas en arrière, mais les yeux fixés sur le but à atteindre, et laissant derrière vous un passé de péché, allez de l'avant, progressant dans la vertu ; montez, montez jusqu'aux cimes élevées de la perfection. Votre ascension vous conduira au ciel où vous goûterez avec le Christ le repos, la gloire, le bonheur. Ainsi soit-il.

XXIX

Dimanche dans l'Octave de l'Ascension

LE RENONCEMENT

Les disciples du Christ, dirigés par l'Esprit-Saint, devront hardiment prêcher l'Evangile, mais ils ne doivent pas attendre, en retour, la gloire et les honneurs terrestres. Auprès des Juifs, ils ne trouveront que mépris et on les chassera des synagogues, comme indignes désormais d'appartenir au peuple de Dieu. Dans les autres nations du monde, un sort analogue les attend. Souvent on les regardera comme des séditieux, comme des adversaires du pouvoir civil, et on les accablera de mauvais traitements. Il leur sera donc besoin d'un renoncement complet. Voyons en quoi consiste celui que Jésus attend de nous.

I

Le renoncement, en général, consiste d'abord à faire passer le devoir avant le plaisir et l'intérêt ; il consiste surtout à s'oublier tout à fait, à se dévouer âme, corps et biens, en vue de la gloire de Dieu et du salut du prochain.

L'homme, étant composé d'un corps et d'une âme, doit pratiquer une double abnégation : intérieure et extérieure.

Se mortifier extérieurement, c'est se détacher des biens de ce monde, c'est renoncer aux jouissances du corps.

Est-ce à dire que nous devons abandonner ce que nous avons et renoncer à toute propriété, à toute richesse ? Sans doute, ce serait plus parfait ; le Sauveur nous en donne le conseil : « Si tu veux être parfait, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres » (Math., XIX, 21), et vous savez que ce furent les paroles qui décidèrent la vocation de S. François. Il vendit ce qu'il avait et ne voulut servir que « dame Pauvreté, » comme il l'appelait.

Dieu n'exige pas de nous un pareil sacrifice. Mais ce qu'il veut absolument, c'est que notre cœur ne s'attache pas aux biens terrestres, comme s'il n'était pas fait pour jouir d'un plus bel héritage. Ce que Dieu veut, c'est que nous pratiquions l'aumône, que nous donnions beaucoup si nous avons beaucoup, que nous donnions peu si nous avons peu. Et pour nous faire comprendre la grandeur de ce premier degré du détachement, il proclame bienheureux ceux qui ont l'esprit de pauvreté, ceux qui aiment la pauvreté, et il leur promet le royaume des cieux.

Nous devons encore, pour pratiquer parfaitement la mortification extérieure, renoncer aux jouissances du corps, aux plaisirs des sens. De nos jours, on accorde beaucoup au corps, on recherche le bien-être avec avidité. Sous ce rapport les chrétiens ne diffé-

rent guère des impies, et c'est pour eux la cause de bien des chutes.

Sans doute, nous devons nous occuper de notre corps ; nous devons le nourrir, l'entretenir, le fortifier, en vue de nous rendre plus aptes à accomplir les desseins de Dieu ici-bas, pour lesquels le corps est un auxiliaire indispensable. Mais il ne doit pas être une idole ; il est fait pour l'âme ; par contre, ce n'est pas l'âme qui est faite pour le corps.

II

Le renoncement aux biens et aux jouissances de ce monde n'est que le premier degré de l'abnégation. Celle-ci a encore quelque chose de plus profond et de plus difficile : elle doit atteindre jusqu'à l'intime de notre âme, jusqu'aux fibres les plus délicates de notre être ; en un mot, l'abnégation doit être non seulement extérieure, mais aussi intérieure ; elle doit atteindre l'*esprit* et la *volonté*.

Oui, m. f., nous devons mortifier notre esprit, c'est-à-dire que nous devons nous instruire pardessus tout des vérités du salut et nous défier de la vaine science et de la curiosité malsaine. Nous devons éviter de nous complaire dans nos propres pensées, dans nos propres jugements ; nous devons nous estimer peu, être indulgents pour les autres qui ne pensent pas comme nous, ne leur porter ni envie ni jalousie, ne pas les mépriser ni les tourner en ridicule.

Les saints nous servent ici de modèle. Ils ne se croyaient riches qu'en imperfections, et ne tiraient point vanité des honneurs dont ils étaient l'objet. Ils renvoyaient à Dieu tous les respects qu'on leur témoignait, ne gardant rien pour eux. Et ils ajoutaient : « Si un scélérat avait reçu autant de grâces que moi, il serait plus reconnaissant que je ne le suis. »

Il est enfin une mortification de la volonté, et c'est là le degré de perfection le plus grand, mais aussi le plus difficile. Soumettre sa volonté à celle de Dieu, à celle de ses supérieurs ; accepter toutes les épreuves, toutes les humiliations, comme venant de Dieu et comme un juste châtiment de nos péchés ; lutter contre ses goûts, ses penchants, ses défauts sans trêve ni merci, c'est là une œuvre bien pénible, mais c'est aussi une œuvre nécessaire.

Il n'est rien à quoi l'homme tienne plus qu'à sa volonté propre ; il n'est rien, non plus, en quoi il soit plus facile de se faire illusion. Nous, chrétiens, nous disons bien chaque jour : « Notre Père, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » nous disons comme le Sauveur en sa Passion : « Père, non comme je veux, mais comme vous voulez ; » et puis, peu après, nous nous révoltons contre la volonté de Dieu qui se manifeste par les événements, par les ordres de nos supérieurs de tous les degrés ; nous voulons bien ce que Dieu veut, mais à la condition préalable que Dieu veuille comme nous et que sa volonté soit d'accord avec la nôtre.

De là tant de murmures et de plaintes. Nous ne savons point voir la bonté paternelle d'un Dieu qui, même quand il nous éprouve ou nous châtie, veut notre plus grand bien. Fascinés par les objets de nos désirs, créatures ou biens matériels, nous oublions la félicité céleste qui nous est promise et nous voudrions que Dieu s'accommode à toutes nos fantaisies.

Prenons pour exemple Jésus-Christ, qui déclarait : « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé » (Jo., IV, 34), ou encore : « Je ne cherche pas à faire ma volonté, mais celle de mon Père. » (Jo., V, 30). Dès que nous aurons, par des signes certains, discerné ce que Dieu attend de nous, n'hésitons pas à répondre généreusement par une entière acceptation.

Voilà, m. f., en quoi doit consister l'abnégation. A nous maintenant de voir comment nous la pratiquons. Disciples du Christ, nous avons des grâces spéciales pour nous aider à marcher dans la voie du dévouement, du renoncement, comme aussi nous nous rendons coupables si nous ne cherchons pas à imiter notre modèle. Ce chemin de la mortification, en réalité, n'est autre que celui du Calvaire. Sachons donc porter toutes nos croix ; nous pourrons alors espérer que Dieu, au ciel, ne nous refusera rien, puisque nous ne lui aurons rien refusé sur cette terre. Ainsi soit-il.

XXX

Pentecôte

LA PRÉSENCE DE DIEU

N.-S. Jésus-Christ, avant de remonter au ciel, promet à ses Apôtres de ne pas les abandonner. Bien qu'invisible à leurs yeux, il sera toujours présent parmi eux. S'ils l'aiment, il viendra faire en eux sa demeure ; son Esprit les assistera et leur remettra en mémoire les enseignements qu'ils ont reçus ; comme Dieu enfin, il se trouvera au plus intime de leur être, leur communiquant sans arrêt la vie et le mouvement. Plus d'une fois déjà, nous avons examiné comment la grâce sanctifiante produit en nous l'habitation des trois Personnes divines. Arrêtons-nous aujourd'hui à considérer la présence de Dieu en toutes choses et les heureux effets que son souvenir exerce sur nous.

I

Il ne faudrait pas se figurer, m. f., que la présence de Dieu n'est qu'un sentiment et qu'une imagination. Non, elle n'est pas une pieuse supercherie, un utile artifice pour nous exciter au bien et nous détourner du mal, un procédé, en un mot, semblable à ceux dont nous nous servons à l'égard des petits enfants, afin d'obtenir d'eux qu'ils soient bien sages pendant notre absence. Une semblable conception de la présence de Dieu serait l'indice d'une profonde ignorance et d'une inaptitude complète à s'élever au-dessus des sens.

Si Dieu ne se voit pas des yeux du corps, il se voit des yeux de l'esprit, et nous pouvons savoir

avec certitude qu'il est partout, qu'il est là où nous sommes, qu'il est même en nous. Comme S. Paul, nous pouvons dire qu'en Dieu nous vivons, qu'en Dieu nous nous mouvons, qu'en Dieu nous sommes.

Dieu est présent à tout, parce qu'il agit en tout et sur tout. De même que l'effet propre du feu est de brûler, ainsi l'effet propre de Dieu, qui est l'être par essence, est de produire l'être des créatures. Donc Dieu est en toutes choses intimement présent. Il n'en est pas de lui comme d'un ouvrier vulgaire, d'un peintre, d'un sculpteur, par exemple, qui se tient en dehors de son ouvrage et ne le touche souvent pas d'une manière immédiate, mais par l'intermédiaire d'un instrument, et qui, présent à son œuvre au moment où il la produit, peut se retirer ensuite sans en compromettre l'existence. Dieu est au plus intime de ses œuvres, et si, après avoir donné l'être à une créature, il retirait sa main et cessait de la soutenir, elle retomberait immédiatement dans le néant.

Mais il ne faut pas croire que Dieu soit partout en se divisant dans l'espace, de telle sorte qu'une partie de sa substance soit ici et une autre ailleurs : il est tout entier partout, car, étant absolument simple, il n'a pas de parties.

Tel est, m. f., l'enseignement non seulement de la théologie catholique, mais encore de la philosophie et de la raison. Cette doctrine découle de la notion même de Dieu créateur. Si Dieu est, rien n'est absent de Dieu ; si Dieu a créé toutes choses, toute chose ne subsiste que par lui et avec lui.

II

Que cette doctrine est belle, m. f., belle en elle-même, car le monde est moins triste quand on sait que le Tout-Puissant y habite et qu'il ne l'abandonne pas au hasard ! Elle est belle surtout pour le chrétien, car il se sent moins seul, étant en compagnie de Dieu. Cette solitude, qui fait le tourment de tant d'âmes, qui est la source de l'ennui et du découragement, cette solitude de l'esprit et du cœur surtout, qui se rencontre jusqu'au milieu des foules et que les joies les plus folles et les plus bruyantes ne parviennent pas à détruire, comme elle devient une solitude aimée, quand on la sait partagée avec Dieu, et que la société de ce compagnon rend les heures courtes, douces et fugitives !

La présence de Dieu *détourne du mal.* « On ne peut pas être méchant, quand on se croit en présence de la divine bonté, » a-t-on dit. Si nous voyions Dieu tout près de nous, comme il y est réellement, le sentiment de sa grandeur, de sa bonté, de sa tendresse et la crainte de son courroux nous rendraient le mal impossible, ou du moins très difficile. Il faut être sans pudeur, pour insulter quelqu'un en face et transgresser en sa présence ses ordres et ses règlements.

La présence de Dieu *excite au bien.* Quand on est sous l'œil du maître, on s'applique à faire sa tâche du mieux que l'on peut, on déploie toutes les ingéniosités de son talent, afin que ce maître conçoive une haute opinion de notre valeur et de nos mérites et qu'il nous récompense proportionnellement à notre travail. Et quand on sent que ce maître nous aime beaucoup, qu'il est notre bienfaiteur, que son regard s'abaisse avec complaisance sur nous, qu'il prend plaisir à nos moindres œuvres, qu'il y coopère et se prépare à nous payer avec une prodigue générosité, n'est-ce pas un encouragement merveilleux, et serait-il excusable, celui qui aurait l'âme assez vile et le sentiment de son intérêt assez émoussé pour ne rien faire, ou encore pour faire médiocrement et avec indifférence la tâche qui lui est imposée ?

La présence de Dieu *console* enfin. C'est deux fois souffrir que de souffrir seul, et les larmes solitaires sont bien plus amères que celles qui sont versées dans le sein d'un ami. Quand l'épreuve accable et que la nature défaille, il est souverainement réconfortant de savoir qu'un cœur sympathise à nos douleurs, qu'un regard ami s'abaisse affectueusement sur nous. Les paroles d'encouragement qui retentissent à nos oreilles peu à peu rétablissent le calme dans notre âme, en la raisonnant et en lui donnant quelques lueurs d'espérance pour un avenir moins sombre.

Ce que les hommes peuvent, Dieu le peut aussi ; mais, à la différence des hommes, Dieu console efficacement, en toute circonstance, sans jamais se lasser. Sa présence seule est quelque chose ; mais si nous savons voir et écouter, nous reconnaîtrons que ce n'est pas une présence muette, sèche, froide et stérile. Nous comprendrons que Dieu souffre avec nous, qu'il agrée nos plaintes, qu'il les reçoit avec bonté et que ces soupirs et ces lamentations seront placés par lui dans ses trésors invisibles, pour nous être rendus sous la forme de mérites et de récompense éternelle.

* *

M. f., appliquons-nous donc à cette pieuse pratique qui consiste à se remémorer la présence de Dieu. Croyons que Dieu est bien là, près de nous, en nous, qu'il y est avec sa grandeur et sa voix terrifiante pour nous détourner du mal ; qu'il y est aussi avec son doux regard et sa parole pénétrante ; qu'il y est enfin avec tous ses dons, avec toutes ses grâces, et que nous n'avons, si le besoin s'en fait sentir, qu'à étendre la main pour puiser dans ces richesses, qu'à étendre la main pour arriver à son bras qui nous soutiendra, nous protégera, nous portera.

Le regard fixé sur Dieu, nous ne serons pas tentés de regarder à droite ou à gauche de la route et de nous écarter du droit chemin. Marchant devant Dieu, nous marcherons dans la rectitude. Notre vie suivra le sentier étroit et difficile, c'est vrai, mais c'est le sentier qui conduit au but, et au bout duquel on retrouve encore le divin compagnon de route, pour se reposer à jamais sur son sein des fatigues du voyage.

LES LITANIES DE SAINT JOSEPH

XVIII

Gloire de la vie de famille, priez pour nous

LA VIE FAMILIALE

Les Litanies n'appellent pas S. Joseph « Gloire de la famille », mais de la *vie* de famille. Il y a une nuance, et, si on l'examine d'un peu près, une nuance appréciable.

I

La « Gloire de la famille » de Nazareth, ce n'était pas lui, mais bien Jésus ; ou si Joseph mérite ce titre, ce ne peut être qu'en troisième lieu : après le Verbe incarné et Marie.

Mais on peut dire qu'il fut effectivement la « Gloire de la vie de famille ». Comment cela ? Il semble que ce soit en ceci : par ses vertus, ou mieux, par sa vertu — *vir justus,* — il la favorisa.

N'est-il pas vrai que la *vie de famille* n'existe et ne peut exister que grâce au chef, qui, dans son foyer, l'établit et l'impose ? Entendons-nous : l'autorité du chef exige, pour ce grand œuvre, du savoir-faire. Il n'aura d'autres soins que d'entretenir, par l'affection mutuelle, l'union intime. Lui-même donnera l'exemple du don de soi, du dévouement, afin que tous les membres de la famille se sentent aimés et soutenus, tellement qu'ils n'aient ni la tentation ni l'idée d'aller ailleurs que chez eux chercher le repos, la paix, le bonheur.

Voilà sans doute quel était l'ascendant de S. Joseph. Naturellement, on jouissait, dans la Sainte Famille, de grâces insignes et uniques : cela n'empêche que tout s'y passait, sur le plan humain, comme dans les foyers les mieux fondés et les plus solides.

Tout y repose sur la bonté du chef, époux et nourricier, qui ne s'appartient pas, qui s'est donné au Père dont il tient la place, pour remplir, sans faiblesse ni relâche, sa mystérieuse mission auprès de la Mère et de l'Enfant.

Ah ! comme on aimait à y vivre « en famille ! » La vie, sous la conduite et l'autorité d'un tel chef, y était si douce et si agréable ! Je me figure S. Joseph avec, toujours, même au milieu des larmes, le sourire aux lèvres. Sa charmante bonté rendait les joies plus grandes : elle les doublait. Dans les peines, on savait qu'il était là et qu'il saurait alléger, autant que faire se pourrait, les contrariétés, les souffrances de Bethléem, d'Egypte, de Nazareth et d'ailleurs.

Cette vie de famille était basée fermement sur la prière et sur l'amour.

Dans cette maison, dans ce tabernacle plutôt, où le Verbe s'était fait chair, on priait de vive voix, sans doute ; mais l'âme et aussi le cœur vivaient dans la méditation et la contemplation continuelles. Oh ! la prière était facile : elle s'imposait, dirai-je, de force. Qui donc serait capable de décrire les sentiments de Marie et de Joseph en présence du cher Jésus, Fils de Dieu, seconde Personne de la Trinité Sainte, qui grandissait, là, sous leurs yeux ? « Oh ! quel sanctuaire ! quel culte ! quelles adorations ! quelles confessions ! quelles louanges ! quelles admirations ! quels respects ! quelles actions de grâces ! quelles réparations ! quelles demandes ! quelles conversations ! quel commerce avec Dieu ! quel amour qui monte et qui descend ! quel flux et quel reflux de justice et de grâce ! le ciel et la terre vivent là comme embrassés ! [1] »

Dieu toujours présent ; Dieu salué le premier, matin et soir ; et ensuite et sans cesse, le premier servi : voilà sur quel fondement sacré reposait la Maison de Nazareth. Peut-on dire que S. Joseph donnait l'exemple de la fidélité ? Je dirai, en tout cas, que vraisemblablement, le Fils et la Mère attendaient de lui le signal de la prière, du cœur à cœur avec le Père qui est aux cieux, parce qu'il était le chef, écouté et aimé.

Aimé, oh ! combien ! Et comme il méritait cet amour par celui qu'il prodiguait, sans compter, autour de soi ! Inutile d'y revenir : nous y avons assez insisté déjà, et à plusieurs reprises.

Tant qu'il vivra, jamais Marie ne sera seule à se réjouir, jamais seule à souffrir. Joseph sera là, quand avec elle il faudra rendre grâces, et quand son cœur percé du glaive aura tant besoin du baume de l'affection qui console et qui allège la croix.

Ah ! la belle et solide famille où l'on ne fait qu'un autour d'un si bon père, qui ne tient à rien tant qu'aux siens, pour qui il prie, travaille, souffre et pleure, pour qui il vit et au sein de laquelle il lui sera si doux de mourir !

Joies, douleurs, Joseph en a eu sa part ici-bas, à son foyer. Mais imaginons, si nous le pouvons, le triomphe qui est le sien là-haut, dans cette Famille dont il fit le bonheur et dont, au ciel, il reste le chef...

II

I. — Y a-t-il encore beaucoup de familles où l'on suive vraiment l'exemple de Nazareth ? Aimons à le penser...

Mais ne sont-elles pas plus nombreuses, hélas ! celles chez qui la vie de famille n'existe autant dire plus et qui ont même oublié, si tant est qu'elles l'aient jamais su, ce que cela signifie ?

La vie de famille est-elle compatible avec la trépidation moderne, avec les nécessités économiques, l'état social, la course aux plaisirs ?...

On ne sait plus s'arrêter, se modérer. Toujours plus ! Toujours mieux ! Ce qu'on appelle progrès matériel absorbe tellement les activités qu'il n'en reste plus — ou si peu ! — pour la famille. Quand on parle de la « maison, » c'est souvent la firme commerciale ou industrielle que l'on a en vue, et non pas le foyer domestique. « Ma maison va bien », cela veut dire : « J'ai de nombreuses commandes » ou : « Je fabrique beaucoup », mais non :

[1] Mgr Gay.

« On est heureux chez nous et l'on s'y porte bien ». Monsieur voyage « pour ses affaires » ; ses enfants, quand il en a, et leur mère ne le reverront qu'à intervalles plus ou moins éloignés. C'est nécessaire ? Peut-être ! En tout cas, c'est déplorable. Triste progrès !...

Et que dire des foyers ouvriers ? On y touche du doigt les défauts de notre organisation sociale. Est-il dans l'ordre, par exemple, que la femme, épouse et mère, soit obligée, pour assurer le pain quotidien, de sortir tous les jours et d'aller à l'atelier depuis le matin jusqu'au soir ? Elle a cependant, comme toutes les épouses et toutes les mères, un intérieur dont elle a la charge, qu'elle doit organiser, garder propre, orner même, afin qu'il soit, dans la mesure du possible, agréable. Et elle n'a pas, comme certaines autres, des domestiques à sa disposition, qui la seconderaient, ou — pire — la remplaceraient dans sa tâche ; elle devrait être là pour le ménage, les repas, surtout pour l'éducation et la surveillance des enfants.

Pourquoi les favorisés de la fortune ne le comprennent-ils pas ? Pourquoi les patrons maintiennent-ils ainsi les ouvriers dans une telle condition et ne donnent-ils pas au chef de famille, qui se plairait certes davantage à son foyer si sa compagne ne le délaissait pas tant, ce que l'Eglise demande pour lui : le salaire familial ? Honneur au Canada, toujours si français de cœur et si chrétien, qui, récemment, décidait que les femmes d'ouvriers ne travailleraient plus au dehors !... Mais ce que fait le Canada, les autres Etats ne pourraient-ils le faire ? Ce serait encore la meilleure « Assurance sociale »...

Pour un grand nombre, ce n'est pas seulement le travail qui appelle au dehors : c'est le plaisir. La « maison » a perdu son sens étymologique : elle n'est plus un lieu où l'on *demeure ;* elle est devenue un hôtel où l'on ne paraît, le moins longtemps possible, que pour manger et dormir, — et encore, pas toujours ! Le père, la mère, les garçons, les filles s'enfuient, chacun de son côté, qui au cercle ou au théâtre, qui dans les salons ou les magasins, qui au sport ou au « dancing » !... On n'a pas de demeure et, entre membres d'une même famille, on se connaît à peine...

Ces déplorables habitudes de ce qu'on appelle d'un mot trop souvent impropre la *classe élevée,* sont malheureusement devenues celles aussi de ce qu'on nomme sottement la *basse classe !*

Et voici un autre fléau. Autrefois on se plaisait dans sa maison, parce que c'était *sa* maison : elle avait été celle des ancêtres et elle était celle des arrière-petits-enfants. On la chérissait parce qu'elle restait pleine de souvenirs, parce qu'on y sentait planer l'âme des disparus dont, de génération en génération, on se transmettait l'amour avec le nom, parce que, chaque soir, le père s'asseyait dans ce coin, parce que la mère était morte dans ce lit...

Maintenant, poussé par la nécessité, avide de changements, curieux de nouveautés, on ne tient plus en place : on n'habite pas, on « campe. »

II. — Si la société est aujourd'hui si malade, l'une des principales causes en est qu'on ne mène plus, dans tant de foyers, cette existence si douce, si fortifiante qu'on appelle justement la « vie de famille. »

Qu'on revienne donc au modèle, unique et bien beau : Nazareth !

Aimons notre « chez nous », tel que la bonne Providence nous l'a ménagé : famille au sens propre du terme, ou famille agrandie de la communauté sous ses différentes formes.

Tant que cela est possible, que nos absences soient rares et peu prolongées. N'aimons rien comme de nous retrouver « en famille », avec tous ceux ou toutes celles qui vivent sous le même toit que nous : père, mère, enfants, frères ou sœurs. Les grandes absences de la mort sont déjà assez tristes sans que nous y ajoutions par notre faute !

La joie n'est pas interdite, le plaisir, pourvu qu'il soit honnête, non plus. Mais pourquoi aller les chercher au dehors, quand il est facile de les trouver à la maison, avec ceux dont le cœur est près du nôtre ?

Pour qu'il en soit ainsi, il faut l'union étroite entre tous. C'est vrai, et voilà, convenons-en, ce qui manque à trop de foyers, petits ou grands. Est-il donc impossible de la réaliser, l'affection et la charité aidant, quand on sait se prêter appui, faire partager ses joies, exiger sa part de tristesses, quand on sait vivre ensemble sans cesse, sous le regard du Père qui est dans le ciel ? « Car la famille est un sanctuaire qui n'a pas été fait de main d'homme. Elle vient premièrement du cœur de Dieu [1]. »

S'il y a tant de familles désunies, c'est parce que le bon Dieu n'y préside pas. Oh ! le crucifix est bien encore à la place d'honneur, peut-être, dans la salle principale qui est la salle commune. Mais il n'y est plus que comme un ornement qui n'a de valeur que par le métal dont il est fait ou par l'antiquité qui lui donne du prix. Il n'est plus ce qu'il devrait être, ce qu'il était, sans doute, lorsqu'on le reçut d'une main amie : un acte de foi dont on vit !

Rencontrez-vous de ces familles unies, où tout le monde s'entend, où tout le monde s'aime, où le père est vraiment le *chef*, c'est-à-dire celui qui commande, mais surtout qui montre le chemin du devoir et de l'honneur, et qui se dévoue, — où l'on se presse, avec tendresse, autour de cet « ange du foyer » qu'est la mère ? Vous ne serez pas longtemps, bien sûr, sans apprendre qu'on y prie ensemble, les uns pour les autres. Oh ! qui dira la beauté d'une famille tout entière à genoux devant le Christ du foyer ? « Nous venons d'établir chez nous la prière en commun, écrivait Mme de Lamartine ; c'est un usage bien touchant et bien utile, si l'on veut que la maison soit, suivant l'expression de l'Ecriture, une maison de frères. »

L'union ne disparaît jamais de ces familles vraiment chrétiennes, images de celle de Nazareth.

[1] Abbé Rouzic.

Quelque membre peut être absent de corps ; il ne l'est jamais d'esprit, encore bien moins de cœur. Ecoutez Jean du Plessis, le héros du *Dixmude :* « Toutes les fois que vous pensez à moi, mandait-il à ses parents, soyez sûrs que ma pensée est aussi avec vous. Jamais, pas une minute, vous ne vous éloignez de moi. Sans doute la famille est rompue matériellement, dans une certaine mesure ; mais la famille telle que vous me l'avez fait connaître, c'est-à-dire la famille vraiment chrétienne, reste toujours unie spirituellement. Que de fois je rêve du bonheur que nous aurions tous de nous retrouver, unis pour toujours, au ciel ! J'ai tant goûté le bonheur de la famille, que cette pensée de se retrouver pour toujours me donne un courage extraordinaire pour vaincre les difficultés qui se présentent. »

Aimons donc notre foyer d'ici-bas, en attendant celui de là-haut : la Maison du Père de famille, où notre place est marquée pour l'éternité !

POUR UNE BÉNÉDICTION DE VITRAUX

LE SYMBOLISME DES VITRAUX

Dilexi decorem domus tuæ.
J'ai aimé la beauté de votre maison. (Ps. XXV, 8).

Mes frères,

Protestant de son innocence et de sa piété envers Dieu, le saint roi David, au milieu des persécutions, s'écriait : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison ! » N'est-ce pas un semblable sentiment qui, en ce jour, anime tous les cœurs, les vôtres d'abord, m. f., qui avez ouvert toutes grandes vos bourses, afin de contribuer aux embellissements de votre église ? Je suis heureux de vous en féliciter, car toutes ces décorations font l'éloge de votre foi et de votre générosité.

Mais si quelqu'un ici doit éprouver une douce joie et une fierté bien légitime, n'est-ce pas votre vénéré pasteur, qui a eu l'initiative de ces décors et qui a su utiliser vos largesses pour en tirer ces riches vitraux, offerts à l'Hôte divin de nos tabernacles ? Vous n'avez qu'à les admirer pour constater qu'il s'est révélé amateur d'un goût exquis. Il a su choisir un véritable artiste dont les talents ont habilement mélangé les couleurs et la finesse des dessins.

Pour vous aider à comprendre le sens de la cérémonie qui nous réunit dans votre église ravissante, je me propose de vous indiquer la mission et le symbolisme des vitraux en général et la signification particulière des huit vitraux que nous allons inaugurer.

I

Comme tous les arts, la peinture sur verre a une haute mission moralisatrice. Elle a joué un grand rôle dans la vie religieuse des populations. Les personnages et les scènes que les vitraux représentent sont une prédication plus persuasive, un enseignement plus saisissant que la plus éloquente parole. Ce sont comme les pages vivantes d'un livre illustré où nous lisons sans effort, où nous apprenons facilement les vérités les plus importantes, les mystères de l'éternité, les souvenirs bibliques, les scènes historiques de l'Evangile et les grands événements de l'Eglise.

Tout ce que les chrétiens ont besoin de savoir, l'histoire du monde, les dogmes, les exemples de la vie des saints, la hiérarchie des vertus, tout ce trésor de vérités nous est enseigné par les vitraux. Ce sont les douze articles du *Credo* qui s'étalent et flamboient en couleurs expressives, en dessins variés, sur les fenêtres et les rosaces de nos cathédrales.

Le genre humain n'a rien pensé d'important qu'il ne l'ait écrit ou gravé sur les pierres des chapiteaux ou dessiné sur les verrières des églises. Les artistes ne furent que les interprètes de la pensée humaine. Si, par impossible, nous venions à perdre le texte évangélique, les pierres et les vitraux nous en reconstitueraient tout l'essentiel. Aussi ne faut-il pas nous étonner de voir l'Eglise utiliser un moyen si efficace de propagation de la foi et encourager un art dont la mission est si puissante pour élever nos âmes jusqu'aux plus sublimes aspirations.

Ce n'est qu'à la fin du X^e^ siècle que nous trouvons les premiers essais de verrières avec personnages dans les vitraux historiés de la cathédrale de Reims et de la basilique de St-Denis. La couleur dominante de ces antiques vitraux était le bleu de la Vierge, couleur de l'oriflamme nationale. Mais le moyen âge fut surtout le point culminant de l'art des vitraux. Et l'on ose nous représenter cette époque comme un siècle d'ignorance ! Jamais on ne vit tant de génies, aussi puissants que féconds, produire un tel nombre de chefs-d'œuvre dans toutes les branches de l'activité humaine.

Vous remarquerez que l'apogée de l'art des vitraux coïncide avec l'épanouissement de la foi et du sentiment religieux. La plupart de ces génies se recrutaient dans les monastères. C'est là que se formaient ces moines, enlumineurs, peintres verriers et sculpteurs, qui furent des hommes de progrès. La plupart d'entre eux ont voulu rester inconnus. Ils ne travaillaient pas pour leur gloire personnelle, mais pour la gloire de Dieu. Ils voulaient écrire un poème en son honneur, composer une synthèse des dogmes catholiques digne d'être comparée aux chefs-d'œuvre des plus illustres théologiens.

Ils puisaient le secret de leurs inspirations aux sources mêmes de l'art divin, de la Beauté incréée. Voilà pourquoi le sens artistique, le goût exquis du beau s'affine et se perfectionne dans les croyances et les pratiques religieuses. Voilà pourquoi la religion exerce une heureuse et féconde influence sur les facultés créatrices des artistes, à cause de la perfection des modèles qu'elle offre à leur admiration.

II

Invité à l'inauguration de ces huit vitraux, n'ai-je pas été convié à la fête de la lumière ? Mais com-

ment pourrais-je décrire les beautés et les effets de lumière de ces vitraux qui répandent dans l'église leurs somptueuses couleurs ? C'est tout un poème que le maître verrier y a dessiné.

C'est d'abord un hymne chanté à la gloire de la France. Les voyez-vous, les saints de notre Patrie, qui occupent la plus grande place ? Ils sont cinq sur les huit médaillons des fenêtres.

Un lieu de choix a été réservé à S. Martin. C'était justice, puisque votre église est placée sous son glorieux patronage. Voyez-le sous sa tunique de soldat romain. Revêtu du manteau qu'il avait partagé avec un pauvre mendiant, le Christ lui apparaît et lui fait comprendre la sublimité de cette maxime évangélique : « Ce que vous aurez fait à l'un des miens, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. » (Math., xxv, 40). Puissiez-vous, m. f., imiter souvent ce beau geste de la charité de S. Martin, pour mériter d'entendre sortir des lèvres du souverain Juge le même éloge.

Voici encore une apparition du Christ, qui se montre à sainte Marguerite-Marie dans un faisceau de lumière jaillissant de l'Hostie sainte. Jésus lui confie une grande mission, celle de révéler aux cœurs glacés par l'indifférence le mystère de son Cœur qui a tant aimé le monde. Une apparition de la Sainte Vierge au saint Curé d'Ars fait suite à celle-ci. A genoux, les mains jointes, le visage resplendissant d'une beauté céleste, le regard immobile fixé sur la Reine du ciel, il écoute les paroles qu'elle lui fait entendre. Le saint Curé aurait voulu garder le silence sur cette apparition, mais il avait été surpris par Mlle Etiennette Durié, la grande bienfaitrice de son orphelinat, qui fut témoin d'une partie de cette vision.

Quinze mois avant sa mort, il avait entendu parler des apparitions de Lourdes, spécialement de l'avant-dernière, du 7 avril 1858, que rappelle votre vitrail. Pendant un quart d'heure, Bernadette tint entre ses doigts un cierge allumé, sans manifester la moindre douleur et sans que le Dr Dozous ait constaté aucune trace de brûlure. Après la fin de l'extase, le docteur fit la contre-expérience du cierge allumé sous la main gauche de la voyante qui s'écria : « Vous me brûlez ! » C'était bien la preuve irréfutable de l'authenticité de l'apparition qui affranchissait Bernadette de tout contact sensible avec le monde extérieur.

Je n'en finirais pas si je voulais tout dire, si je voulais vous décrire toutes les pages de ce magnifique poème que chantent vos vitraux. Pour commémorer la gloire douloureuse de la Patrie ensanglantée, voici sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, la Providence de nos soldats, qui vient les consoler en leur jetant des roses, symbole des grâces variées qu'elle leur distribue avec une bonté toute maternelle. La voyez-vous penchée sur les ruines d'un village démoli par les obus, au-dessus des fils barbelés, sur la tranchée où nos soldats agonisent dans la boue ? Elle vient remplir le rôle des mères absentes.

C'est encore le poème de la Famille que chante le vitrail représentant l'intérieur de la maison de Nazareth. Nous y admirons le ravissement de Marie et de Joseph en contemplation devant l'Enfant Jésus qui lit les saintes Ecritures, en y ajoutant de touchants commentaires que conservent dans leurs cœurs ses heureux parents. Qu'elles se multiplient dans cette paroisse, les familles bénies où l'on s'efforce d'imiter les admirables exemples de la Sainte Famille !

Voici le poème de l'apostolat missionnaire, de la vocation sacerdotale. S. Pierre semble répondre à l'appel du Sauveur : « Me voici prêt à vous suivre partout. » Cette scène se renouvelle parmi nous. Notre-Seigneur n'appelle-t-il pas des enfants à l'apostolat, afin de perpétuer dans le monde son sacerdoce ? Pourquoi faut-il que les réponses ne soient pas toujours celle de S. Pierre ?

Enfin voici, couronnant tous les autres, le poème de l'Eucharistie par laquelle se complète le sacerdoce, car le prêtre n'est consacré que pour donner au monde la vie dont l'Hostie est la source féconde et inépuisable, l'Agneau de Dieu qui efface les péchés des hommes.

* *

Tels sont, brièvement esquissés, les sublimes enseignements qu'évoquent vos beaux vitraux. M. f., soyez fiers de votre œuvre. Vos largesses ont fait de cette église l'une des plus belles de la région. Achevez ce que vous avez si bien commencé. Ce chœur, le lieu le plus sacré, où doivent converger tous les regards et les cœurs, réclame aussi son rajeunissement et son embellissement. Donnez encore, pour offrir cette parure comme un témoignage de votre affection à votre pasteur, à l'occasion de ses prochaines noces d'or. Oui, vous saurez encore réjouir son cœur au jour de son Jubilé sacerdotal.

Les saints dont vous avez si bien chanté la gloire forment au ciel une cour d'honneur autour du Roi des anges. Ils sont ici présents d'esprit et de cœur, tenant compagnie à Jésus au tabernacle. Ils protégeront cette paroisse ; ils écouteront vos prières ; ils accueilleront vos désirs pour les transmettre, avec leur puissante recommandation, au trône de la miséricorde infinie qui ne saura rien leur refuser pour vous, vos familles, le salut de vos âmes et la bienheureuse éternité que je vous souhaite. Ainsi soit-il.

AUX ENFANTS DE MARIE

XLI

LA BONNE LECTURE

Laissez-moi vous dire un mot de vos lectures et du choix que vous devez en faire.

I

La lecture est chose nécessaire. Si le corps réclame à chaque instant le pain matériel qui doit renouveler ses forces, il faut également à notre âme son aliment. Nous avons besoin de nous instruire

de toutes les connaissances utiles pour notre vie ; nous avons besoin surtout de la science religieuse, dont dépend notre éternité. Or il nous faut pour cela recourir à l'étude, à la lecture.

Celle-ci, en outre, offre encore son charme. On a dit « qu'il n'y a rien de plus beau qu'un beau livre [1]. » C'est qu'un beau livre est l'image d'une belle âme, et rien n'est comparable à une belle âme. Aussi toute bonne lecture, en même temps qu'un vrai délassement, est la source des joies les plus pures, les plus nobles ; et il faut plaindre ceux qui dans leur vie ne laissent aucune place aux distractions paisibles de l'esprit.

Nulle époque peut-être n'a vu comme la nôtre paraître en aussi grand nombre des livres présentant une réelle valeur. Dans ces années qui sont les vôtres et où se couronne pour ainsi dire votre adolescence, il convient donc de vous former une petite bibliothèque correspondant à vos goûts et à vos aptitudes.

Il n'est rien de plus important pour une jeune fille que le choix et la direction de ses lectures, car les livres qu'elle lit finissent toujours par exercer la plus profonde influence sur son caractère et sur son cœur. Vous aimez la lecture : lisez, mais lisez de bons livres. Une parole fugitive ne laisse pas toujours dans l'esprit une trace marquée, mais une lecture agit davantage. Choisissez, parmi les écrivains, ceux qui ne séparent pas la vérité morale de la vérité littéraire ; abandonnez les lectures de pure curiosité pour les livres utiles qui développent en nous l'amour du bien.

II

Mais vous devez surtout perfectionner ou au moins entretenir votre instruction religieuse ; car, au milieu des négations de notre temps, il est indispensable pour chacune d'entre vous de fortifier sa vie intérieure et de bien connaître les vérités à croire.

Vous lirez la *Vie des Saints*. Elle donne l'histoire de leurs vertus, avec la variété des caractères et des époques. Les saints ont leurs nuances, leur physionomie propre ; ils expriment telle ou telle perfection dominante : la tristesse du repentir ou la pureté virginale, l'effort du combat ou la joie de la victoire, le zèle de la vie active ou l'extase de la vie contemplative, et, tout ensemble, la paix, la douceur, la patience, l'amour ardent de Dieu et des hommes. Dans notre siècle avide de plaisirs, les exemples des saints sont tellement éloignés de nos mœurs, tellement supérieurs à notre courage !

Vous lirez les *Actes des Martyrs*. Au charme de leurs narrations, vous apprendrez à connaître, avec les joies du sacrifice et le mépris de la vie, le degré du zèle qu'il faut parfois déployer pour Dieu ; vous vous sentirez honteuses de vos murmures, en contemplant les souffrances des confesseurs et en entendant les admirables réponses qu'ils adressaient à leurs bourreaux.

Vous lirez l'*Imitation de Jésus-Christ*, écrite par une âme profondément instruite de la perfection surnaturelle. On peut ouvrir ce livre au hasard, on tombe toujours sur la page que l'on cherchait, et la même page, reprise dix fois, semble toujours imprégnée d'une saveur nouvelle : vous en avez commencé la lecture avec une attention recueillie et respectueuse, vous la finissez avec amour.

Vous lirez surtout l'*Evangile*. Deux ou trois versets suffisent pour jeter la lumière sur notre vie, sur nos devoirs, et pour nous aider à prendre en patience nos misères. Si nous éprouvons quelque doute ou quelque inquiétude, l'Evangile nous apporte le repos. Il nous encourage dans l'ennui, l'abattement, la crainte. Comme le rayon de lumière qui traverse le prisme reparaît sous des couleurs diverses, ainsi la parole sacrée répond à toutes les nuances et à tous les besoins des âmes. Les saints se plaisaient tant à lire l'Evangile !

Des ouvrages instructifs usuels pourront s'y rencontrer avec d'autres de pur délassement. Il y a tant de jolies choses qui nous appellent, qui nous attendent et que nous n'avons jamais lues ! Vous trouverez dans ces lectures un langage distingué, des pensées délicates et choisies, une forte instruction. Sur bien des sujets, munies d'un bagage léger, vous n'avez que des notions superficielles, incomplètes. La lecture de bons ouvrages vous permettra de parler et d'écouter à propos, de suivre un entretien solide et d'y placer quelques mots remarqués : œuvres d'enseignement pratique, d'histoire, de littérature, d'art ou de poésie, et même jusqu'à certains romans comme ceux de Pierre l'Ermite et de la Bonne Presse.

* *

Oui, tenons-nous-en toujours aux lectures fortes, substantielles, aux lectures qui instruisent, reposent, élèvent. « Un bon livre à ses côtés, c'est un ami qui vous éclaire, qui vous console. Si nous avons quelquefois des larmes dans les yeux, le bon livre les reçoit sur ses pages ; il est là, consolateur discret ; le soir, dans les veillées, alors qu'on se recueille sur sa propre pensée, il nous fait pénétrer dans l'intimité des plus nobles âmes [1]. »

XLII

SANS PIÉTÉ

Une jeune fille qui n'a plus ni religion ni piété ne se comprend guère ; et cependant le fait aujourd'hui n'est pas rare.

I

Livrée sans défense à tous les hasards d'une liberté capricieuse, aux ennemis du dehors comme à ceux du dedans, l'âme d'une jeune fille indifférente est pareille à la vigne dont parle le prophète et qui, n'ayant plus aucune haie protectrice, se trouve ravagée et foulée aux pieds. La vie, chez elle, devient d'une pâleur désolante : elle se passe sans

[1] Joubert, *Pensées*.

[1] Mgr Mermillod, *Conférences aux dames de Lyon*, t. I, p. 300.

idéal, sans lumière. Manquant à ses devoirs envers Dieu et envers la Sainte Vierge, cette jeune fille est bien près de négliger ceux qui s'imposent envers la famille ; bientôt elle en vient à tout mépriser : avertissements de la Providence, conseils des parents, bons exemples, en même temps qu'elle se prépare le plus triste avenir.

Pour une jeune fille qui en est là, toute pratique religieuse est devenue un ennui. Sa prière, si elle la dit encore, est faite sans recueillement ; la parole divine, si elle vient encore l'écouter, ne frappe qu'une oreille distraite. Sa Première communion n'est plus qu'un souvenir presque effacé ; si elle s'approche encore des sacrements, c'est par pure bienséance ou simple habitude, quelquefois même elle les abandonne ; en tout cas, elle n'en retire aucun fruit sérieux. La vie pour elle se passe aventureuse, dissipée, ensevelie sous un amas de frivolités. C'est le monde qui appelle, avec ses caprices, ses plaisirs, ses fêtes, et c'est vers le monde que l'on va.

Dans cette disposition d'âme, quand la principale préoccupation est peut-être une sollicitude de toilette, qu'arrive-t-il ? C'est la perte de toute retenue, c'est la recherche des compagnies suspectes ; après la légèreté c'est le vice et souvent le déshonneur.

C'est dénaturer le caractère de la vertu que de se flatter d'être tout ensemble jeune fille vertueuse et jeune fille mondaine. Dans une existence volage où tout porte à ces tristes amusements — cinémas et bals — qui sont le tombeau de la piété et du bien, il n'y a plus rien de grave ni de réfléchi. On s'assujettit à toutes les modes sans se mettre en peine des règles de la modestie ; on ne recule pas devant des écarts qui font monter la rougeur au front.

Si vous mettez en vous l'esprit du monde par une habitude de dissipation et de frivolité, non seulement le monde desséchera tout ce qu'il y a de pur et de noble dans votre âme, mais il vous conduira aux pires excès, jusqu'à ces désordres si multipliés de nos jours, comme ces toilettes immodestes, ces modes excentriques qui blessent gravement les règles de la modestie chrétienne, ces danses voluptueuses — et beaucoup de nos danses contemporaines en sont là — si contraires aux règles de la morale. Voilà où en arrive une jeune fille, quand la piété et la foi sont absentes de son âme ; n'ayant plus de principes directeurs, elle glisse sur la pente où elle s'est engagée, et, sans que rien puisse la retenir, elle court à l'abîme.

Pauvre enfant, pauvre fleur mourante, dont le parfum, les couleurs se sont évanouis, et qui n'est déjà plus qu'une tige sans forme tombée sur le sol ! Pauvre fleur à peine éclose et qui n'attend pas même le soir pour se flétrir sous le soleil du printemps !

II

Afin de ne pas en venir là, vous garderez vos pratiques pieuses ; vous éviterez tout ce qui peut leur nuire : la volonté propre, la vie dissipée, les lectures frivoles, je ne sais quel manque de discrétion dans les paroles.

Nous vivons dans un temps où il faut pleurer sur tant de choses ! Si vous saviez la vie d'une jeune fille mondaine, si l'on mettait sous vos yeux le partage de ses journées et la vanité des occupations qui absorbent ses loisirs, vous auriez peine à croire qu'on puisse être à ce point assez oublieux de sa dignité pour l'entretenir de telles misères. Hélas ! il faudrait craindre pour vous-mêmes un pareil malheur ; que votre esprit du moins s'accoutume le plus tôt possible au goût des choses sérieuses, et que vos jeunes années ne se laissent pas distraire par le tumulte des objets extérieurs !

Le monde ressemble à ces cadavres qui gardent la forme du corps humain tant qu'ils restent ensevelis dans l'obscurité du sépulcre, mais qui tombent en poussière dès qu'ils sont exposés à l'action de l'air. « Malheur au monde ! » a dit Notre-Seigneur. Ecartez donc loin de vous ses maximes si vous voulez assurer votre salut. Ne vous y trompez pas : nul ne peut servir deux maîtres, et il faut choisir entre Dieu et son ennemi mortel, qui est le monde, suppôt de Satan.

* *

Pourquoi vous abandonner, ô mon Dieu, et comment aimer le luxe et la frivolité, quand nous vous contemplons, durant votre agonie, dépouillé de tout, sur une croix dénudée, sans autre bijou à vos mains que les clous qui les percent, sans autre ornement à votre front qu'un diadème d'épines ? Comment, après cela, oser vous offenser, alors que vous avez si rudement expié nos péchés ? Avec votre grâce, nous mépriserons les faux biens de la terre, pour nous attacher exclusivement à vous, qui êtes la source du vrai bonheur, même quand vous envoyez l'épreuve et la souffrance.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

III

PREMIER INTERROGATOIRE

Le mercredi 21 février, Pierre Cauchon se rend, à 8 heures du matin, à la chapelle royale, entouré de quarante-deux assesseurs. Il s'assied sur une haute estrade au chœur. Le Saint-Sacrement a été retiré du tabernacle.

Jean Lemaître est là, non pas comme juge, mais comme délégué de l'Eglise. Devant les assesseurs, un escabeau pour l'accusée.

Cauchon déclare la séance ouverte et fait lire les lettres par lesquelles le roi d'Angleterre lui a livré Jeanne, puis celles du Chapitre de Rouen qui lui confèrent la juridiction territoriale.

Le promoteur, Jean d'Estivet, donne lecture des lettres de Pierre Cauchon à l'appariteur Jean Massieu, pour lui conférer le mandat de citer Jeanne devant son tribunal. Il lit ensuite la réponse de l'appariteur et la requête de l'accusée.

I

L'évêque de Beauvais prend alors la parole et fait cette déclaration : — « Cette femme ayant requis d'entendre la messe, nous avons exposé devant les assistants comment, de l'avis de personnages et maîtres notables, attendu les crimes pour lesquels elle est diffamée et l'indécence de l'habit qu'elle s'obstine à porter, il fallait différer de lui accorder la permission d'entendre la messe et d'assister aux divins offices. Maintenant les informations qui ont été prises m'autorisent à ouvrir le procès [1]. »

Toute la méchanceté et toute la fausseté de Cauchon apparaissent déjà dans ces paroles. Il appelle Jeanne « femme, *mulier,* » mettant dans ce mot une expression de mépris, alors qu'il sait bien que son intégrité virginale a été reconnue par la duchesse de Bedford et par d'autres dames honorables. Son nom est donc celui qu'elle porte, et qui lui a toujours été décerné, le nom de Pucelle. Ensuite il la prive du bonheur d'entendre la messe, sous un prétexte futile, uniquement pour la dépouiller de la force religieuse qu'elle y aurait puisée et pour la laisser en proie au découragement, à la faiblesse humaine. Puis il la calomnie en déclarant qu'elle est diffamée, alors que jamais un seul soupçon n'a effleuré sa réputation de vierge chaste et pure, et que même ses ennemis reconnaissent sa pudeur scrupuleuse et son innocence. Enfin il ment quand il avance que l'information de Domremy lui donne le droit de commencer le procès. Dans cette information il n'y a aucune charge contre elle, autrement il l'aurait révélée. Les témoins ont été unanimes pour affirmer sa bonté, sa sagesse, sa simplicité, sa piété, ses qualités laborieuses, son bon renom. Peut-on ouvrir un procès contre une personne en qui l'on ne reconnaît que des vertus ?

Et pour que personne ne puisse apporter un témoignage juridique en faveur de sa pureté virginale, il a fait jurer aux dames inspectrices qu'elles ne révéleraient jamais ce fait en rien, à qui que ce fût. (Ayroles, v, 49).

Elle a demandé à n'être pas jugée seulement par des ennemis, ce qui est de la plus élémentaire équité, l'évêque de Beauvais n'en tient aucun compte et n'y fait même pas allusion. Pour lui, elle est excommuniée et condamnée d'avance ; et il est décidé à lui enlever tout moyen de défense.

C'est après ces préliminaires seulement que Jeanne est introduite par Jean Massieu avec trois gardiens. Tous les assesseurs regardent cette jeune fille qui s'avance avec modestie, serrée dans son pourpoint couleur sombre, les traits respirant la souffrance, avec toutefois un rayon surnaturel qui éclaire son front de vierge et ses yeux qu'elle lève vers le ciel. Telles devaient être sainte Catherine et sainte Marguerite quand elles comparurent devant leurs juges.

Elle s'assied sur l'escabeau qui lui a été préparé, et Cauchon reprend pour elle ce qu'il a dit devant l'assemblée. Elle a été prise dans son diocèse. Le roi d'Angleterre la lui a fait remettre pour qu'elle soit jugée sur les nombreux actes qu'elle a commis contre la foi orthodoxe. C'est en se basant sur le bruit public, sur des informations certaines et sur le conseil des doctes, qu'il l'a fait citer.

Enfin, pour hâter le procès et pour la décharge de sa conscience, qu'elle réponde sans détour et en toute sincérité sur les questions qui lui seront adressées en matière de foi, et qu'elle jure, la main sur l'Evangile, de dire toute la vérité dans ses réponses.

— Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger, dit-elle avec douceur. Vous pourriez me demander telle chose que je ne vous dirais pas.

— Vous jurerez de dire la vérité sur ce que l'on vous demandera et que vous saurez touchant la foi.

— Pour ce qui est de mon père et de ma mère, de ce que j'ai fait depuis que je me suis mise en chemin pour la France, je prêterai volontiers serment ; mais pour ce qui est des révélations qui me viennent de Dieu, je ne les ai jamais révélées qu'à celui qui est mon roi, au seul Charles ; je ne les révélerai pas, dût-on me couper la tête, parce que mes apparitions et mon conseil secret m'ont défendu de les révéler. Mais sous huit jours je saurai bien si je dois les révéler.

L'évêque insiste. Alors elle se met à genoux, et, les mains sur le livre :

— Je jure, déclare-t-elle, de dire la vérité sur ce qui me sera demandé et que je saurai en matière de foi.

II

Alors commence l'interrogatoire :

— Quels sont vos noms et surnom ?

— Dans mon pays on m'appelait Jeannette. Depuis que je suis en France on m'appelle Jeanne. Je ne sais rien de mon surnom.

— Quel est votre lieu de naissance ?

— C'est le village de Domremy, qui ne fait qu'un avec Greux. C'est à Greux qu'est l'église principale.

Son père s'appelle Jacques d'Arc, ajoute-t-elle, sa mère Isabelle. Elle a été baptisée dans l'église de Domremy. Une de ses marraines s'appelait Agnès ; une autre Jeanne ; une troisième Sibylle. L'un de ses parrains s'appelait Jean Lingué, un autre Jean Barrey. Elle a eu plusieurs autres marraines, d'après ce que lui a dit sa mère. Le prêtre qui l'a baptisée c'était Jean Minet, qui doit vivre encore.

— Quel est votre âge ?

— Environ dix-neuf ans, à ce qu'il me semble. Ma mère m'a appris *Pater noster, Ave Maria, Credo.* C'est d'elle seule que je tiens toute ma créance.

— Dites-moi le *Pater noster.*

— Entendez-moi en confession et je vous le dirai volontiers.

— Je vous demande de nouveau de dire le *Pater noster.*

— Je ne vous le dirai que si vous m'entendez en confession.

— Nous vous donnerons volontiers un ou deux hommes de la langue de France, et devant eux vous direz le *Pater noster.*

[1] Ayroles, v, 193.

— Je ne le dirai devant eux que s'ils veulent m'entendre en confession.

Elle ne s'était sans doute pas confessée depuis le Crotoy, où Nicolas de Queudeville, proscrit comme elle, lui avait, avec la compatissance de sa parole, prodigué chaque jour la grâce des sacrements. Ce sera une des cruautés les plus sataniques de ses juges de Rouen de l'en priver. C'est pourquoi elle saisit la première occasion de réclamer pour elle le précieux réconfort de la confession. Cauchon lui refuse ce bienfait, comme il lui a refusé la faveur qu'elle a sollicitée d'assister à la messe. Elle qui se confessait presque tous les jours, suivant le témoignage de Frère Pâquerel, souffrait beaucoup de ce jeûne spirituel infligé à son âme. Mais quelle foi était la sienne pour demander à ouvrir sa conscience à ceux qu'elle savait être ses mortels ennemis ! Elle ne voulait considérer en eux que les ministres de l'Eglise, les dispensateurs des mystères de Dieu et des biens surnaturels.

Cette attitude, ces réponses fermes et sans peur ne laissaient pas de mettre Cauchon mal à l'aise. Il semble qu'il ait hâte de terminer ce premier interrogatoire. Jusqu'ici il s'est contenu, il a même affecté parfois une feinte douceur ; maintenant il revient à son naturel et prend un ton cassant :

— Jeanne, dit-il, nous, évêque, nous vous défendons de sortir de la prison qui vous a été assignée au château de Rouen, d'en sortir sans notre permission, sous peine d'être convaincue du crime d'hérésie.

— Je n'accepte pas cette défense. Si jamais je parviens à m'échapper, personne ne pourra me reprocher d'avoir rompu ou violé ma foi, car je n'ai donné ma parole à personne. J'ai d'ailleurs à me plaindre de ce qu'on m'attache avec des chaînes et des entraves de fer.

— Vous avez cherché ailleurs, et plusieurs fois, à vous évader de votre prison ; c'est pour vous retenir plus sûrement qu'on a ordonné de vous mettre aux fers.

— C'est vrai, j'ai voulu m'enfuir, et je le voudrais encore ; car il est permis à tout détenu, à tout prisonnier de s'évader.

Cauchon s'adresse alors aux trois gardiens :

— Nous commettons pour plus de sûreté à la garde de Jeanne, dit-il, noble homme Jean Gris, écuyer, garde du corps du roi, et avec lui Jean Berwoit et William Talbot. Nous leur enjoignons de bien et fidèlement garder ladite Jeanne, et de ne permettre à personne de l'entretenir sans notre permission. Jurez solennellement, la main sur l'Evangile, d'obéir à cet ordre.

Quand ils ont prêté le serment demandé :

— Jeanne, ajoute-t-il, nous vous assignons pour comparaître demain jeudi, à huit heures du matin, devant nous en la salle des Parements, à l'extrémité de la grande salle du château de Rouen.

Tel fut le premier interrogatoire, au moins dans ses grandes lignes, car Manchon déposera « qu'il se fit un très grand tumulte. On coupait presque chaque parole de Jeanne, lorsqu'elle parlait de ses apparitions. Il y avait là deux ou trois secrétaires du roi d'Angleterre qui enregistraient à leur guise les expositions de Jeanne. Ils omettaient ses excuses, et ce qui était à sa décharge. Je m'en plaignis dès lors, disant que, si l'on n'apportait pas un autre ordre, je ne me chargerais pas d'être greffier dans semblable cause. C'est pour cela que le livre de l'audience fut changé dès le lendemain [1]. »

Ces secrétaires étaient cachés avec Nicolas Loyseleur, derrière un rideau, et ils écrivaient ce qu'ils voulaient. Ce n'était point conforme à la rédaction de l'honnête Manchon qui protesta énergiquement. Beaucoup pensaient comme lui qu'on n'était pas juste pour Jeanne, mais on n'osait le dire : « Personne qui ne tremblât, » déclare-t-il.

Elle avait demandé avec insistance qu'on la remît aux prisons ecclésiastiques, avec une femme comme gardienne, et un grand nombre d'assesseurs étaient d'avis que cette mesure était nécessaire, même pour la légalité du procès. Le cardinal d'Angleterre tourna la difficulté. Il fit fabriquer trois clefs qui furent remises l'une à Jean d'Estivet, l'autre à Jean Lemaître. Il garda la troisième. C'est ainsi qu'il transforma le cachot de Jeanne en une prison ecclésiastique. Les juges de Jeanne épuisaient ainsi sur elle toutes les perfidies.

Jeanne apparaît comme un ange parmi ces figures de démons. Elle n'est ni intimidée par cet appareil juridique, ni indignée, ni hautaine. Elle demeure calme, modeste, maîtresse d'elle-même. Elle sait ce qu'elle dira et ce qu'elle refusera de dire. Ceci elle le déclare avec une entière franchise. Mais tout d'abord elle affirme qu'elle a eu des révélations qui viennent de Dieu. Elle ne les a jamais confiées à personne, sauf à son roi, et elle ne les révélera pas sans la permission ou l'ordre de son Conseil secret. Car si ses juges lui ont refusé un Conseil qu'on accorde au dernier des criminels ; s'ils veulent la priver de lumières, comme ils la privent des sacrements et même de l'assistance à la messe, Dieu lui envoie son Conseil habituel, ses Saintes qu'elle consultera, et qui, mieux que les meilleurs des avocats, l'inspireront et la guideront : « Avant huit jours je saurai bien si je dois vous dire mes révélations. »

Ses juges en effet le sauront le 1er mars.

IV

DEUXIÈME INTERROGATOIRE

Le lendemain jeudi 22 février, eut lieu la deuxième séance, dans la chambre des Parements. Il y avait quarante-huit assesseurs. Le procès-verbal est assez incohérent et disparate. L'interrogatoire paraît avoir été mal conduit, ou il a été mal rapporté. Le greffier ne fait mention que des réponses et l'on ne peut pas toujours voir comment elles ont été amenées. Mais cela mis à part, on y trouve assez nettement l'histoire de la jeunesse de Jeanne

[1] Ayroles, v, 161.

d'Arc, de ses apparitions, de son départ de Vaucouleurs et du voyage de Chinon.

I

Le vicaire de l'Inquisiteur, Jean Lemaître, est toujours tourmenté de scrupules touchant sa juridiction sur le territoire de Beauvais ; il refuse de s'adjoindre aux juges jusqu'à ce qu'il ait reçu de Jean Graverent « un conseil plus explicite et une commission plus étendue. » Cependant il accepte, dans la mesure de son pouvoir, que Cauchon continue le procès.

Celui-ci requiert alors Jeanne de prêter serment comme la veille :

— J'ai juré hier, répond-elle vivement. Cela doit vous suffire.

— De nouveau nous vous demandons de jurer, insiste-t-il. Toute personne, fût-ce même un prince, requise de jurer en matière de la foi, ne pourrait s'y refuser.

— Hier, reprend-elle, je vous ai fait un serment. Cela doit vous suffire. Vous me chargez trop !

Finalement elle fait serment de dire la vérité sur ce qui toucherait la foi.

C'est Jean Beaupère, professeur de théologie, qui est chargé de l'interroger. Il l'exhorte d'abord à dire la vérité, suivant son serment.

— Vous pourriez me demander, dit-elle, telle chose sur laquelle je répondrais la vérité, et telle autre sur laquelle je ne vous la répondrais pas.

Elle ajoute ces graves paroles : « Si vous étiez bien informé de ce qui me concerne, vous devriez me vouloir hors de vos mains... Je n'ai rien fait que par révélation. » On croirait lire une réponse tirée de la Passion du Sauveur.

Il lui demande l'âge qu'elle avait quand elle a quitté la maison de son père. Question oiseuse, à laquelle elle ne répond pas et qui, d'ailleurs, lui a été posée la veille en d'autres termes.

— Dans votre jeune âge, avez-vous appris quelque métier ?

— J'ai appris à coudre la toile et à filer. Pour ce qui est de filer et de coudre, je ne crains aucune femme de Rouen... Par crainte des Bourguignons je m'éloignai de la maison de mon père. Je vins à Neufchâteau, en Lorraine, chez une femme appelée La Rousse et je restai chez elle environ quinze jours. Pendant que j'étais dans la maison de mon père, je m'occupais aux travaux du ménage. Je n'allais pas dans les champs avec les moutons et autre bétail.

— Vous confessiez-vous chaque année ?

— Oui, et à mon propre curé ; et quand il était empêché, je me confessais à un autre, avec sa permission. Quelquefois, deux ou trois fois, je crois, je me suis confessée à des religieux mendiants. C'était à Neufchâteau. Je recevais le sacrement de l'Eucharistie à Pâques.

— Ne le receviez-vous pas à d'autres fêtes qu'à Pâques ?

— Passez outre.

Jean Beaupère l'interroge alors sur ses apparitions.

— J'étais dans ma treizième année, dit-elle, quand Dieu m'envoya une voix pour m'aider à me conduire. La première fois, j'eus grande frayeur. La voix vint sur le midi, durant l'été, dans le jardin de mon père. J'étais à jeun, mais je n'avais pas jeûné le jour précédent. J'entendis la voix sur le côté droit, vers l'église. Rarement je l'entends sans voir une clarté. Cette clarté est du côté d'où la voix se fait entendre : il y a là le plus souvent une grande clarté. Quand je suis venue en France, j'entendais souvent cette voix.

— Comment pouviez-vous voir cette clarté, puisque vous dites qu'elle était par côté ?

Question sans portée et qui ne mérite pas de réponse. Elle se tait. Elle songe sans doute à ses Voix qu'elle entendait mieux dans le recueillement et le silence, et elle ajoute :

— Si j'étais dans un bois, j'entendrais bien les voix qui viennent vers moi. La voix me semblait vénérable, et je suis convaincue qu'elle m'était envoyée par Dieu. Après l'avoir entendue trois fois, je connus que c'était la voix d'un ange. Cette voix m'a toujours bien guidée et je l'ai toujours bien comprise.

— Quel enseignement vous donnait-elle pour le salut de votre âme ?

— Elle m'a toujours appris à me bien conduire et à fréquenter l'église. Elle me disait qu'il fallait de toute nécessité venir en France.

— Sous quelle forme cette voix vous apparaissait-elle ?

— Vous ne le saurez pas cette fois. La voix m'ordonnait de venir en France, et je ne pouvais plus durer où j'étais. La voix me disait que je ferais lever le siège d'Orléans. Elle me dit d'aller vers Robert de Baudricourt, à la forteresse de Vaucouleurs dont il était le capitaine, et qu'il me donnerait des gens pour me conduire. Je lui répondais : « Je ne suis qu'une pauvre fille qui ne sait pas monter à cheval et qui n'entend pas la guerre. »

II

Elle en vient maintenant à l'accomplissement de sa mission.

« Je vins auprès de mon oncle, et je lui dis que je voulais rester chez lui quelques jours. J'y restai environ huit jours. Je dis alors à mon oncle qu'il me fallait aller à Vaucouleurs et il m'y conduisit. Quand je fus arrivée à Vaucouleurs, je reconnus Robert de Baudricourt, quoique auparavant je ne l'eusse jamais vu. C'est la Voix qui me le fit connaître. Elle me dit : « C'est lui ! » Je dis à Robert qu'il me fallait aller en France. Il me refusa deux fois et me repoussa. La troisième fois, il se rendit à ma demande et me donna des hommes pour me conduire. La Voix m'avait prédit qu'il en serait ainsi. »

Elle parle alors de son voyage de Lorraine :

« Le duc de Lorraine manda que l'on me conduisît vers lui. Je m'y rendis et lui dis que je